



# APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX

N° 06/ISM/2024

Passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe 1 de l'article 19, de l'alinéa a du paragraphe 3 de l'article 19, du paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

## Entre les soussignés :

L'Institut supérieur de la Magistrature, sis Avenue Mehdi Ben Berka, souissi, Rabat, représenté par Le Directeur Générale de l'Institut, désigné ci-après par « **maître d'ouvrage** » ;

D'une part ;

**ET**

### 1- Cas de personne morale :

Monsieur ..... ; qualité ..... ;  
Agissant au nom et pour le compte de ..... ;  
Au capital de ..... Dirhams ;  
Faisant élection de domicile au ..... ;  
Adresse du siège social ..... ;  
Inscrite au registre du commerce à ..... sous n° ..... ;  
Affiliée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous n° ..... ;  
Patente n° ..... ;  
Identifiant fiscal n° ..... ;  
Titulaire du compte bancaire n° ..... ;  
Ouvert à ..... ;  
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, dénommé ci-après «**Titulaire**»

### 2- Cas de personne physique :

Monsieur ..... ; qualité ..... Agissant  
en mon nom personnel et pour mon propre compte ;  
Adresse du domicile élu ..... ;  
Affilié à la C.N.S.S sous le n° ..... ;  
Inscrit au registre du commerce de ..... sous le n° ..... ;  
N° de patente ..... ;  
Titulaire du compte bancaire n° ..... ;  
Ouvert à ..... ;  
Dénommé ci-après «**Titulaire**»

### 3- Cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitués aux termes de la convention ..... (les références de la convention)

#### • Membre 1:

Monsieur ..... ; qualité .....  
Agissant au nom et pour le compte de .....  
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés ;  
Au capital social .....  
Patente n° .....



Registre de commerce de ..... sous le n° .....  
Affilié à la CNSS sous n° .....  
Faisant élection de domicile au .....  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 positions) .....  
Ouvert à .....

• **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

- .....  
- .....

• **Membre n :** .....

(Servir les renseignements du concernant)

- .....  
- .....

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ;  
ayant M.(prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des  
prestations ;

ayant un compte bancaire commun sous n° (RIB sur 24 positions) .....  
ouvert auprès .....

**4- Cas de coopérative ou d'union de coopératives :**

M ..... ; qualité .....

Agissant au nom et pour le compte de .....

(Nom de la coopérative ou de l'union de coopératives) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital de .....

Inscrite au Registre local des coopératives sous le n° .....

Affilié à la CNSS sous n° .....

Faisant élection de domicile au .....

Compte bancaire (RIB 24 positions) .....

Ouvert auprès de .....

Désigné ci-après par le terme «Titulaire»

**5- Cas d'un auto-entrepreneur :**

M .....

Agissant en son nom et pour son propre compte.

Inscrit au Registre National de l'auto-prestataire (RNAE) sous le n° .....

Identifié à la Taxe professionnelle sous le n° .....

Faisant élection de domicile au .....

Compte bancaire (RIB 24 positions) .....

ouvert auprès de .....

Désigné ci-après par le terme «Titulaire»

D'autre part ;

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**



# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2 : MODE ET PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHE

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

ARTICLE 5 : RÉFÉRENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

ARTICLE 6 : VALIDITÉ ET DÉLAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

ARTICLE 7 : FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

ARTICLE 9 : ÉLECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE

ARTICLE 10 : CARACTÈRES ET NATURE DES PRIX DU MARCHE

ARTICLE 11 : ORDRES DE SERVICE

ARTICLE 12 : DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHE

ARTICLE 13 : RESILIATION DU MARCHE

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENTS ET RETENUE DE GARANTIE

ARTICLE 15 : MODALITÉS ET CONDITIONS DE LIVRAISON

ARTICLE 16 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

ARTICLE 17 : PÉNALITÉS

ARTICLE 18 : ASSURANCE

ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE

ARTICLE 20 : RÉCEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : DÉLAI DE GARANTIE ET GARANTIE

ARTICLE 22 : CONTESTATIONS – LITIGES

ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEURE

ARTICLE 24 : MESURES DE SÉCURITÉ

ARTICLE 25 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

ARTICLE 26 : LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL

ARTICLE 27 : OCTROI DES AVANCES

ARTICLE 28 : RECOURS À L'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE

ARTICLE 29 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE



## CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

## CHAPITRE I : CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la passation d'un marché relatif à l'acquisition de matériels audiovisuels pour le compte de l'Institut Supérieur de la Magistrature en lot unique.

### ARTICLE 2 : MODE ET PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché passé par appel d'offres ouvert national sur offres des prix, en application de l'alinéa 1 du paragraphe 1 de l'article 19, de l'alinéa a du paragraphe 3 de l'article 19, du paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

### ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations à exécuter au titre du présent appel d'offres consistent en l'acquisition de matériels audiovisuels tels que figurant au Bordereau des prix-détail estimatif et détaillés dans le chapitre II (PRESCRIPTIONS TECHNIQUES).

### ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont celles énumérés ci-après :

1. l'acte d'engagement ;
2. le présent cahier des prescriptions spéciales ;
3. le bordereau des prix - détail estimatif ;
4. le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux **CCAG-T** approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

### ARTICLE 5 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions des textes suivants :

- Le Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux **marchés publics** ;
- Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux **CCAG-T** approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) ;
- Dahir n° 1.23.60 du 23 Muharram 1445 (10 Aout 2023) portant promulgation de la loi n° 37-22 relative à l'**Institut Supérieur de la Magistrature** ;
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1689-23 du 14 Hija 1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'**article 153** du décret n° 2-22-43 1 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Le Décret royal n° 330.66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la **comptabilité publique** tel qu'il a été modifié par le Dahir n° 1.76.629 du 25 chaoual 1397 (09 octobre 1977) et complété par le Décret Royal n° 2.79.512 du 26 Joumada II 1400 (12 mai 1980) ;
- Le Dahir n° 1-03-194 du 14 rejev 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au **Code du travail** ;
- Le Dahir 1.15.05 en date du 19 février 2015 portant promulgation de la loi n° 112.13 du 29 rabii II 1436 relative au **nantissement** des marchés publics ;
- Le Décret n° 2-14-272 du 14 Rejev 1435 (14 Mai 2014) relatifs aux **avances** en matière de marchés publics ;
- Le Décret n° 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les **délais de paiement et les intérêts moratoires** relatifs aux commandes publiques ;
- Le Dahir n° 1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n° 17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
- La Loi n° 112-12 relative aux **coopératives** ;
- La Loi n° 114-13 relative au statut de l'**auto-entrepreneur** ;
- Arrêté n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la **dématérialisation des procédures de passation** des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la **dématérialisation des procédures, des documents et des pièces** relatifs aux marchés publics ;



- Dahir du 25 juin 1927 concernant les **responsabilités des accidents** dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ;
- Loi 18-12 du 29 décembre 2014 relative à **la réparation des accidents de travail** ;
- Dahir 1-16-128 du 25 Aout 2016 promulguant la loi 59-13 modifiant et complétant la loi 17-99 portant **codes des assurances**.

Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre. Ainsi que tous les textes réglementaires se rapportant à l'objet de ce marché.

#### **ARTICLE 6 : VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ**

Conformément aux dispositions des articles 142 et 143 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation **par Monsieur le Directeur Général de l'Institut**.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement de réalisation. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

L'approbation du marché ne doit être apposée par l'autorité compétente qu'après expiration d'un délai d'attente d'une durée de **quinze (15) jours** à compter du jour suivant la date d'achèvement des travaux de la commission d'ouverture des plis.

Dans le cas où le délai de validité des offres est prorogé conformément à l'article 36 du décret précité, le délai de notification est prorogé d'une période supplémentaire qui ne peut dépasser la période de prorogation de validité des offres fixée par le maître d'ouvrage et accepté par les concurrents.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Lorsque le maître d'ouvrage décide de demander à l'attributaire de proroger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai visé à l'alinéa ci-dessus, lui proposer de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas **trente (30) jours**. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le maître d'ouvrage.

#### **ARTICLE 7 : FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Le titulaire s'acquitte des droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché qui résultera du présent appel d'offres, tels que ces droits résultent des lois et règlement en vigueur.

#### **ARTICLE 8 : NANTISSEMENT**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

- La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du présent marché sera, opérée par les soins de l'ordonnateur de l'ISM.
- La personne chargée de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 7 du Dahir du 28 Août 1948, relatif au nantissement des marchés publics, est l'ordonnateur de l'ISM ;
- Les paiements prévus dans le cadre de ce marché seront effectués par l'agent comptable de l'Institut Supérieur de la Magistrature, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire de ce marché.
- Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

#### **ARTICLE 9 : ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE**

1. Les notifications du maître d'ouvrage et de l'administration sont valablement faite au domicile élu et au siège social du titulaire mentionné dans l'acte d'engagement.
2. En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 15 jours suivant la date du changement.
3. Les notifications peuvent être faites par courrier porté contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 10 : NATURE ET CARACTÈRE DES PRIX DU MARCHÉ**

Le présent marché est à prix unitaires.



Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au BPDE aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables

#### **ARTICLE 11 : ORDRES DE SERVICE**

1. L'ordre de service est écrit. Il est signé par le maître d'ouvrage, daté, numéroté et enregistré.
2. L'ordre de service est établi en double exemplaire et notifié au titulaire ; celui-ci renvoie au maître d'ouvrage un exemplaire après l'avoir signé et y avoir porté la date à laquelle il l'a reçu et ce dans un délai maximum de huit (8) jours après la date de réception de l'ordre de service.
3. Le titulaire doit se conformer à l'ordre de service qui lui est notifié.

#### **ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHE**

Le délai d'exécution du marché qui résultera du présent appel d'offres est d'une période de **Deux (2) mois**. La durée du marché court à compter de la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des clauses du présent marché et notifié par le Maître d'Ouvrage au titulaire.

#### **ARTICLE 13 : RESILIATION DU MARCHE**

Les conditions de résiliation du marché sont celles prévues par le Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et le CCAG –T précité.

La résiliation du marché ne fait obstacle ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du titulaire en raison de ses fautes ou infractions ni à son exclusion de toute participation aux marchés reconductibles lancés par l'Administration, sans limitation de durée.

#### **ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENTS ET RETENUE DE GARANTIE**

**Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix Mille (10 000.00) Dirhams.**

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché selon les dispositions du paragraphe 1 de l'article 19 du CCAG-T.

**Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%)** du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur et doit être constitué dans les **vingt (20) jours** qui suivent la notification de l'approbation du marché. Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive du marché. Si le titulaire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de **vingt (20) jours** à compter de la date de la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat.

En application de l'article 64 du CCAG-T, **la retenue de garantie** à prélever sur le décompte est de 7% du montant initial du marché augmenté le cas échéant des montants des avenants.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAG-T, et le paiement de la retenue de garantie est effectué, ou bien les cautions qui les remplacent sont libérées à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive du marché.

#### **ARTICLE 15 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON**

- Avant la livraison, le Maître d'Ouvrage devra désigner une commission qui sera chargée de contrôler la conformité des articles avec les spécifications du marché.
- La livraison du matériel objet du marché doit être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché au siège de l'Institut Supérieur de la Magistrature, sis Avenue Mehdi Ben Berka, souissi Rabat.
- Avant la livraison, le titulaire doit faire parvenir un préavis d'au moins 48 heures à l'entité bénéficiaire.
- La livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, hors les samedis, les dimanches et les jours fériés.
- La livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison daté, mentionnant explicitement, les références du marché, la quantité et les caractéristiques des articles livrés. Le bon de livraison est établi en 3 exemplaires et remis à l'établissement.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, ...etc, seront à la charge du titulaire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du titulaire.
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du titulaire.
- Les matériels livrés sont soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives afin de vérifier s'elles répondent aux stipulations prévues au marché.



- Quand la commission constate que les matériels ne répondent pas aux spécificités exigées, elle refuse de prononcer la réception. Le titulaire dispose d'un délai de dix (10) jours pour procéder au remplacement des dits matériels. Passé ce délai, la décision de la commission est irrévocable et les matériels sont rejetés.
- Les articles livrés au titre du présent marché doivent être originaux.
- En cas d'acceptation par la commission de tous les articles livrés, la livraison totale doit faire l'objet d'un procès-verbal qui vaut réception provisoire.
- La réception provisoire ne sera prononcée qu'après livraison totale du matériel objet du marché.

#### **ARTICLE 16 : MODALITES DE REGLEMENT**

Après livraison totale et une fois la réception prononcée, le règlement sera effectué en une seule fois sur la base du décompte établi par le Maître d'Ouvrage en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement exécutées en tenant compte de l'application des pénalités de retard le cas échéant.

Le paiement se fera sur présentation de facture (en quatre exemplaires) accompagnés de bons de livraisons mentionnant, la quantité, les caractéristiques des articles livrés.

Le montant du décompte est réglé au titulaire après réception par le Maître d'Ouvrage de tous les articles après vérification.

Seules sont réglées les prestations prescrites par le présent cahier des prescriptions spéciales ou par ordre de service notifié par le Maître d'Ouvrage.

Sur ordre du Maître d'Ouvrage, les sommes dues au titulaire seront versées au compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres) ..... ouvert auprès de .....

#### **ARTICLE 17 : PENALITES**

En application de l'article 65 du C.C.A.G.T. et en cas de retard dans l'exécution des clauses du présent marché, il est appliqué une pénalité par jour calendaire de retard à l'encontre du titulaire si le retard affecte le délai global du marché. Le montant de cette pénalité est fixé à **un pour mille (1/1000)** du montant du marché initial modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à **huit pour cent (8 %)** du montant du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants. Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du C.C.A.G.T.

#### **ARTICLE 18 : ASSURANCE**

Conformément à l'article 25 du CCAG-T, avant tout commencement d'exécution des clauses du marché, le titulaire doit adresser au Maître d'ouvrage, les attestations délivrées par des établissements agréés à cet effet justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché.

Les polices d'assurance susvisées doivent prévoir une validité de couverture allant du commencement jusqu'à l'achèvement du présent marché.

#### **ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE**

Toutes les prestations objet de ce marché constituent le corps d'état principal, de ce fait, ils ne peuvent pas faire l'objet de la sous-traitance.

#### **ARTICLE 20 : RECEPTION DES PRESTATIONS**

##### **➤ RECEPTION PROVISOIRE :**

Le titulaire est tenu d'aviser par écrit le Maître d'ouvrage de l'achèvement des prestations. Il sera alors procédé à la réception provisoire conformément aux dispositions de l'article 73 du CCAG-T.

La réception provisoire ne sera prononcée qu'après avoir subi les contrôles de conformité avec l'ensemble des obligations du marché et, en particulier, avec les spécifications techniques et auront été jugé satisfaisants par une commission technique désigné par le Maître d'ouvrage.

Tous les défauts constatés au cours des opérations préalables à la réception seront repris conformément aux règles de l'art et aux frais du titulaire sans pour cela que le délai d'exécution soit prolongé.

##### **➤ RECEPTION DEFINITIVE :**

En application de l'article 76 du CCAG-T, le titulaire demande, par écrit, **vingt (20) jours** au plus tard avant l'expiration du délai de garantie (Trente Six -36- mois), au maître d'ouvrage de procéder à la réception définitive. Le maître d'ouvrage désigne la ou les personnes pour procéder à la réception définitive **au plus tard** dans les **dix (10) jours** qui suivent l'expiration du délai de garantie. Il convoque à cet effet le titulaire.



La réception définitive est prononcée si le titulaire a rempli à la date de la réception définitive toutes ses obligations vis-à-vis du maître d'ouvrage ;

La réception définitive donne lieu à l'élaboration d'un procès-verbal signé par la ou les personnes désignées par le maître d'ouvrage et le titulaire. Une copie dudit procès-verbal est remise au titulaire.

Dans ce cas, le montant de la retenue de garantie et le cautionnement définitif éventuellement constitués, sont restitués au titulaire dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG-T.

## **ARTICLE 21 : DELAI DE GARANTIE ET GARANTIE**

### **➤ DELAI DE GARANTIE :**

En application des dispositions de l'article 75 du C.C.A.G.T, le délai de garantie s'étend à tous les équipements sans aucune exception sur une période de **Trente Six (36) mois**.

Ce délai de garantie commence à courir à partir de la date de la réception provisoire prononcée par le Maître d'Ouvrage.

Pendant le délai de garantie, le titulaire doit procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de malfaçons ou d'imperfections constatées et de remédier à l'ensemble des défauts, sans pour autant que ces travaux supplémentaires puissent donner lieu à paiement à l'exception de ceux résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par des tiers.

### **➤ GARANTIE :**

Le Titulaire garantit que tous les matériels livrés en exécution du marché sont neufs. Il garantit en outre que tous les matériels livrés en exécution du marché n'auront aucune défectuosité quant à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou à tout acte ou omission du Titulaire.

Au titre de cette garantie le titulaire s'engage durant la période de garantie à intervenir, suite à la demande du Maître d'Ouvrage, dans un délai maximal de 24 heures.

Après chaque intervention, l'intervenant doit établir des fiches d'intervention,

- Quand la réparation nécessite le retour en atelier ou en usine, le titulaire du marché doit remplacer l'équipement par un autre provisoire équivalent ou supérieur pour garantir la continuité de service jusqu'à la réparation de celui défectueux.
- La garantie technique est totale, elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux, elle englobe, en outre, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien.
- Si le Maître d'Ouvrage a jugé la qualité d'une prestation non satisfaisante, il en informera le titulaire du marché et lui accordera un délai de 24h pour remédier à cette situation. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réservera le droit de prendre toute disposition de nature à préserver ses intérêts.

En cas d'équipement non maintenus dans un délai de 30 jours, le titulaire du marché est invité à changer l'équipement défectueux sans facturation supplémentaire par un équipement de remplacement neuf de même niveau technologique ou supérieur et de même marque. Il présentera également les justificatifs de ce changement ainsi que les caractéristiques techniques de l'équipement de remplacement proposé. Les équipements de remplacement ne seront installés qu'après validation par le maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 22 : CONTESTATIONS – LITIGES**

En cas de difficultés survenues entre le titulaire et le Maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T précité.

En cas de désaccord, le litige entre le Maître d'ouvrage et le prestataire est soumis aux tribunaux compétents.

## **ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, le titulaire a droit à une augmentation raisonnable des délais d'exécution qui doit faire l'objet d'un avenant. Aucune indemnité ne peut être accordée au titulaire pour perte totale ou partielle de son matériel, les frais d'assurance de ce matériel étant réputés compris dans les prix du marché.

Le cahier des prescriptions spéciales définit, en tant que de besoin, le seuil des intempéries et autres phénomènes naturels qui sont réputés constituer un événement de force majeure au titre du marché.

Le titulaire qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après l'apparition d'un tel cas, et dans un délai maximum de **sept (7) jours**, adresser au maître d'ouvrage une notification par lettre recommandée établissant les éléments constitutifs de la force majeure et ses conséquences probables sur la réalisation du marché.

Dans tous les cas, le titulaire doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.



Si, par la suite de cas de force majeure, le titulaire ne peut plus exécuter les prestations telles que prévues au marché pendant une période de **trente (30) jours**, il doit examiner dans les plus brefs délais avec le maître d'ouvrage les incidences contractuelles desdits événements sur l'exécution du marché, les délais et les obligations respectives de chacune des parties.

Quand une situation de force majeure persiste pendant une période de **soixante (60) jours au moins**, le marché peut être résilié à l'initiative du maître d'ouvrage ou à la demande du titulaire.

#### **ARTICLE 24 : MESURES DE SÉCURITÉ**

- Lorsque les prestations sont exécutées dans un point sensible, le titulaire doit observer les dispositions particulières qui lui sont communiquées par le Maître d'ouvrage.
- Le titulaire s'engage à prendre en considération toutes les mesures de sécurité, exigées par la loi en vigueur.
- Le titulaire ne peut prétendre, en cas de non-respect de ces mesures, ni à une prolongation du délai d'exécution ni à une indemnité.

#### **ARTICLE 25 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION**

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

#### **ARTICLE 26 : LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL**

Le titulaire du marché et son personnel sont tenus au secret professionnel, pendant toute la durée du marché et après son achèvement, sur les renseignements et documents recueillis ou portés à leur connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

Sans autorisation préalable de l'Administration, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents. De plus, ils ne peuvent faire un usage préjudiciable à l'Administration des renseignements qui leur sont fournis pour accomplir leur mission.

#### **ARTICLE 27 : OCTROI DES AVANCES**

Il sera appliqué les dispositions du décret n° 2-14-272 du 14 Mai 2014 relatif aux avances en matière de marché public.

#### **ARTICLE 28 : RECOURS A L'EMPLOI DE LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE**

Le titulaire s'engage conformément à l'article 149 du Décret n° 2-22- 431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics à recourir à la main-d'œuvre locale pour l'exécution des prestations objet du marché.

Le taux de recours à la main-d'œuvre locale dans la limite de 20% de l'effectif requis pour la réalisation de ces prestations.

On entend par « main d'œuvre locale » la main d'œuvre issue du commun lieu d'exécution des prestations objet du marché ou, le cas échéant, de la préfecture ou de la province ou de la région.

#### **ARTICLE 29 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE**

Le titulaire garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.

Il appartient au titulaire le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.



## CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- Les caractéristiques techniques sont au minimum
- Garantie : Trente Six (36) mois

### PRIX N° 1 : SYSTEME DE HAUT-PARLEURS A COLONNE PORTABLE

- Système de haut-parleurs portable en colonne
- Puissance 1000 Watts (500W pour le subwoofer + 500W pour les satellites)
- Amplificateur de Class D
- Bluetooth
- Caisson de basse de 12"
- Enceinte colonne composée de 8 haut-parleurs en néodyme de 3,5"
- Réponse en fréquence (-3 dB) 43 Hz à 20 KHz
- Gamme de fréquences (-10 dB) 37 Hz à 20 KHz
- Niveau maximal de pression acoustique 123 dB
- Couverture ultra large de 120° H x 40° V
- Fréquence crossover 200 Hz
- Mixeur 8 canaux intégré
- Préampli avec alimentation fantôme et fonctions de mixage professionnels développés par Dynacord.
- EQ système 3 bandes
- EQ graphique 7 bandes
- Interface DSP QuickSmart
- 4x entrées micro/ligne sur prise combo XLR/Jack TRS
- 1x entrée Jack TRS 6,35mm HI-Z (haute impédance)
- 2x entrées ligne stéréo XLR/Jack TRS
- 1x entrée RCA/RCA
- 1x entrée mini Jack 3,5 mm TRS
- 1x prise Jack 6,35mm Footswitch
- 1x sortie XLR MIX OUT
- 1x sortie XLR AUX OUT
- Alimentation 100-240 V AC, 50-60 Hz, 1.5-0.6 A
- Poids du système assemblé moins de 30 kg

### PRIX N° 2 : CONSOLE DE MIXAGE AUDIO NUMERIQUE PROFESSIONNELLE

- Console 32 voies avec inserts
- 16 bus de mixage avec inserts
- 6 envois et retours auxiliaires
- 8 retours d'effets stéréo
- 6 "matrix mixers" avec inserts
- 6 groupes de mute
- 8 groupes DCA
- Enregistrement / réseau multicanal via carte d'extension FireWire/USB
- Snake numérique 48 canaux via les ports AES-50 faible latence
- Préamplis micro programmables
- 25 fader motorisés de 100mm
- Fonction Total Recall
- Interface avec accès direct
- Ecran couleur TFT haute résolution de 7"
- Ecrans LCD individuels sur les pistes, DCA et bus
- EQ et dynamique sur les pistes, bus et matrices
- Réglages des "line-delays" sur toutes les entres et sorties
- Rack d'effets virtuels avec 8 slots
- Gestion des scènes pour l'utilisation en live
- Enregistreur intégré sur disque flash USB (format WAV)



- Editeur logiciel qui communique via USB ou Ethernet
- Sections de contrôle des tranches configurables
- Connexions au système de monitoring
- Entrée numérique stéréo AES/EBU et implémentation MIDI
- Support pour iPhone - Contrôlable distance via iPhone ou iPad (des mises jour effectuées)
- Ligne de Delay réglable sur toutes les entres et sorties physiques
- Télécommande de contrôle distance ou réglages par le logiciel d'édition contrôlable via l'USB ou les ports Ethernet.
- Système de gestion scénique instinctif, permettant de gérer facilement des productions complexes.
- Composants de haute qualité et une fabrication robuste.

### **PRIX N° 3 : TABLE DE MIXAGE ANALOGIQUE**

- Console de mixage analogique
- 16 canaux
- 10 préamplis micros classe A D-PRE avec circuit Darlington inversé
- Alimentation Phantom +48V commutable
- Multi-effets numérique SPX, 24 effets diables
- 16 entres de niveau ligne (8 mono + 4 stéréo)
- 4 entrées Aux (AUX 1 commutable entre pré fader et post fader)
- 1 bus stéréo + 4 bus GROUP
- Sortie casque
- Egaliseur 3 bandes
- Pad atténuateur de 26dB sur les entrées mono
- Filtre passe-haut (HPF) : 80 Hz, 12 dB/oct (Mono)
- Compresseurs 1-Knob (Canaux 1 6)
- Entrées XLR/jack 6,35 mm TRS
- Sorties symétriques XLR
- Vumètre LED 2 x 12 segments : PEAK, +10, +6, +3, 0, -3, -6, -10, -15, -20, -25, -30 dB
- Port USB 2.0 avec flux de 2 canaux en entrée et sortie (compatible iPad et iPad 2 via Camera Connexion Kit, non fournis)
- Processeur 24-bits / 192kHz
- Châssis métallique
- Alimentation universelle interne
- Livré avec Cubase AI (en téléchargement)
- Alimentation universelle interne
- Kit de montage en rack inclus

Livrée avec : Bobine 100m de Câble microphones 6.5mm Insensible aux interférences, câble souple et de qualité supérieure.

### **PRIX N° 4 : CASQUE DE MONITORING FERME DYNAMIQUE**

- Casque professionnel robuste et performant
- Coussinets et arceau améliorés pour une plus durée de vie plus longue
- Transducteurs de 40 mm dotés d'aimants en Néodyme et bobines en aluminium recouvert de cuivre.
- Ecouteurs au design circumaural, pour une excellente isolation sonore dans les environnements bruyants
- Coussinets (écouteurs et arceau) fabriqués à partir de matériaux de qualité professionnelle, pour assurer un plus grand confort et une durée de vie prolongée
- Sortie câble d'un seul côté.

### **PRIX N° 5 : CARTE SON EXTERNE**

- Interface audio USB-C
- 2 entrées combo mic/line/instrument
- 2 entrées combo mic/line
- 2 entrées combo line



- 6 sorties jack TRS 6,35 mm
- 2 sorties casque jack TRS 6,35 mm avec Cue Mix A/B
- Entrée Adat
- Midi & S/PDIF I/O
- Alimentation fantôme +48 V (globale)
- Leds de niveau indiquant E/S
- Câbles USB-C/USB-C et USB-C/USB-A inclus

## **PRIX N° 6 : CAMESCOPE BROADCAST 4K DE POING**

- Capteur CMOS type 1.0 et processeur DIGIC DV7
- Enregistrement 4K UHD 60p/50p 4:2:2 10 bits en XF-AVC et MP4
- Log 3, HDR (PQ/HLG)
- Enregistrement à fréquence d'images élevée jusqu'à 120 im. /s (FHD)
- Zoom optique 15 Série L 4K (zoom numérique 30x en FHD)
- Autofocus CMOS double pixel (Dual Pixel) avec AF à détection d'œil et AF EOS iTR AF X (suivi intelligent des têtes)
- Compatible formats HDR PQ & HLG HDR
- Deux emplacements pour carte SD prenant en charge l'enregistrement simultané, plusieurs formats y compris les proxys
- Connectivité professionnelle comprenant entrées 12G-SDI, HDMI, XLR, Ethernet, Wi-Fi, USB-C...
- App CTM pour le transfert facile de fichiers vers des smartphones et montage de métadonnées d'actualités
- Griffes porte accessoire multifonction

### Caractéristiques détaillées

- Capteur CMOS de type 1,0 pouce
- Filtre couleurs primaires RVB
- Nombre total de pixels Env. 13,4 millions de pixels
- Nombre de pixels effectifs par capteur Env. 8,29 millions de pixels (3840 × 2160)
- Fonction d'amplification du gain : augmente le gain qui passe à 36 dB,
- Sensibilité (PAL) : f/13, 50,00P, 2000 lux, reflet de 89,9 %
- Éclairage minimal (PAL) 50,00P / 50,00i Environ 2,5 lux (vitesse d'obturation de 1/50 s) 25,00P Environ 1,3 lux (vitesse d'obturation de 1/25 s)
- Processeur d'image de type DIGIC DV7
- Échantillonnage des couleurs : XF-AVC : 4 :2 :2MP4 : 4:2:2 ou 4:2:0 H.265 / 4:2:0 H.264.
- XF-AVC / MP4 - Fichiers proxy : 4:2:0
- Profondeur (nb. bits) : XF-AVC / MP4 H.265 : 10 bits, MP4 H.264 : 8 bits, XF-AVC / MP4 - Fichiers proxy : 8 bits

### Objectif

- Rapport de zoom : Optique 15x (zoom avancé 30x, Full HD)
- Longueur focale (équivalent 35 mm) : Env. 25,5 à 382,5 mm, Standard IS/Stabilisateur d'image désactivée
- Distance de mise au point minimale : 10 mm au plus grand angle, 60 cm sur toute la plage focale
- L'agrandissement maximal Ouverture : /2,8
- Lamelles d'ouverture : 9 lamelles
- Diamètre du filtre : 58 mm
- Système de stabilisation de l'image : Système optique (décentrement de l'objectif) + stabilisation électronique Dynamique, Standard, Motorisée, Désactivée
- Filtre à densité neutre (ND) : 3 densités : ND 1/4, ND 1/16 et ND 1/64
- Contrôle du zoom : Commandes de zoom sur le boîtier et la poignée et Bague de mise au point et zoom manuel sélectionnable sur l'objectif
- Mode haute vitesse sélectionnable disponible.
- Vitesse du zoom : Vitesse variable ou constante Rapide/Normale/Lente,



- Contrôle de la mise au point : MANUEL : sélection du collimateur via l'écran tactile et la bague d'objectif (fonctions de guide de mise au point et d'assistance Accentuation), préréglage de la mise au point.
- AUTOFOCUS : sélection du collimateur AF sur l'écran tactile, détection et suivi des visages, AF visage uniquement.
- (AF continu, MF avec AF amélioré, Vitesse AF, Réponse AF, format de cadrage AF)
- Système de mise au point : AF CMOS Dual Pixel, AF par contraste, AF avec détection des yeux, EOS iTR AF X
- Contrôle du diaphragme : Écran tactile, Auto, Bague d'objectif
- Zoom numérique / Téléconvertisseur : Zoom numérique 300x, téléconvertisseur numérique (x1.5/x3/x6).
- Enregistrement
- Support de stockage vidéo : Carte SD / SDHC / SDXC (2 emplacements de carte)
- Type Cartes de classe U3 V90 recommandées
- Durée d'enregistrement : XF-AVC : 410Mbit/s 39 min. 310 Mbit/s, 51 min. 260 Mbit/s, 100 min
- MP4 / H.265 : 225 Mbit/s, 71 min. 170 Mbit/s, 94 min. 135 Mbit/s, 118 min
- MP4 / H.264 : 150 Mbit/s, 107 min. 35 Mbit/s, 458 min. 8 Mbit/s, 2006 min
- Enregistrement simultané : Enregistrement simultané, relais d'enregistrement.
- Différentes options d'enregistrement sont possibles sur chaque carte mémoire.
- Surveillance externe : 12G-SDI ou HDMI. Sortie simultanée disponible
- Fréquence d'images : jusqu'à 120P (FHD, 4:2:2 / 8 bits), y compris en mode 50,00 Hz. Enregistrement audio simultané.
- Fonction de préenregistrement : 3 secondes
- Fonctions d'enregistrement spéciales : Enregistrement des images, enregistrement par intervalles
- Photos : JPEG jusqu'à 3840 × 2160 (la résolution de l'image fixe dépend de la résolution vidéo)
- Système
- Type d'affichage : Écran tactile électrostatique LCD de 3,45 pouces avec Assistance à la mise au point Dual Pixel\* / Accentuation / Agrandissement
- Entrées / sorties
- Entrée audio : Jack XLR 3 broches (x2) avec alimentation fantôme 48 V, ligne et micro, Entrée microphone 3,5 mm (tension d'alimentation 2,4 V CC), micro intégré.
- Sortie casque : Mini-jack stéréo 3,5 mm
- Haut-parleur intégré
- HDMI type A
- USB1 port de type A. Sortie électrique de type A de 5 V/900 mA
- 1 port de type C. Type C, conforme à la norme UVC
- Sortie SDI12G-SDI, connecteur BNC

#### Obturbateur

- Modes de contrôle : Auto, P, Tv, manuel
- Vitesse d'obturation : Jusqu'à 1/2000 s
- Angle d'obturation de 360° à 11,25°
- Wi-Fi pris en charge

#### Audio

- Format d'enregistrement : MP4 : MPEG-2 AAC-LC (16 bits 2 canaux) / LPCM (16 bits 4 canaux)
- XF-AVC : LPCM (24 bits 4 canaux)
- Contrôle audio : Manuel ou Auto
- -Limiteurs audio indépendants (2 canaux)
- -Ajustement du micro en entrée
- Tonalité de référence 1 kHz, -12 dB/-18 dB/-20 dB/Désactivée
- Atténuation microphone Activé / Désactivé (20 dB)
- Mesure du niveau du microphone



### Accessoires

- Éléments fournis : Pare-soleil avec barrière, bouchon d'objectif, support de microphone, œilleton, câble secteur, adaptateur secteur compact (CA-200L), chargeur de batterie, batterie d'alimentation
- 2 Batteries d'alimentation double ou triple capacité
- Chargeur de batterie
- -Adaptateur secteur
- -Télécommande

### Alimentation

- Alimentation électrique (Batterie) Batterie d'alimentation
- Alimentation électrique (secteur) Batterie : entrée CC : 24 V
- Durée d'enregistrement Environ 185 min UHD
- Environ 210 min. (25,00P UHD Intra 410 Mbit/s)

## **PRIX N° 7 : KIT 1 ÉMETTEUR/1 REÇEPTEUR VIDEO SANS-FIL MULTICAST 600M**

- Technologie sans fil KUWI 5.1-5.9GHz
- Conformité DFS
- 3GSDI & HDMI avec boucle de sortie 3GSDI
- Portée de 600 mètres
- Performances élevées en traversée de mur
- Transmission audio 2 canaux SDI/HDMI
- Prise en charge de 3 à 4 paires au même endroit
- Multicast - 1 émetteur vers 4 récepteurs max
- Protocole sans fil et double cryptage du contenu
- Reclock et reproduction précise des couleurs
- 1x émetteur (Tx) dispose de 2 antennes omnidirectionnelles, prend en charge
- 1x entrée
- 3G/HD-SDI
- 1x sortie boucle 3G/HD-SDI 1x entrée HDMI 1.3 Le
- 1x Récepteur (Rx) dispose de 4 antennes omnidirectionnelles, prend en charge
- sorties : 3G/HD-SDI 1x HDMI
- Formats de sortie 1.3 SDI et HDMI :
- 1080p60,
- 1080p59.94, 1080p50 1080p23.98, 1080p24 ; 1080p25, 1080p29.97, 1080p30 ;
- 1080psf23.98, 1080psf24
- 1080i60, 1080i59.94, 1080i50 ;
- 720p60, 720p59.94, 720p50

## **PRIX N° 8 : MICRO CONVSEPTER BIDIRECTIONNEL SDI/HDMI-HDMI/ SDI**

- SDI vers HDMI et HDMI vers SDI simultanés
- 1 entrée/sortie SD/HD/12G-SDI et 1 entrée/sortie HDMI
- Prend en charge jusqu'à la vidéo DCI/UHD 4K60
- Contrôle de caméra
- Re-synchronisation SDI/code temporel HDMI
- Prise en charge de la protection contre la copie HDMI
- Détection automatique du signal d'entrée
- Entrée/sortie HDMI et SDI intégrées
- Indicateurs de signal vidéo et d'alimentation LED
- Boîtier métallique robuste et connecteurs robustes
- Port USB Type-C pour l'alimentation via un composant compatible comme un moniteur ou un ordinateur portable
- Mise à jour via le port USB Type-C et ordinateur Mac ou Windows.
- Prise en charge du code temporel HD et SD
- Convertit le code temporel HDMI en SDI et vice versa
- Prise en charge SDI de NTSC et PAL jusqu'à DCI/UHD 4K60



- Prise en charge HDMI de NTSC et PAL jusqu'à DCI/UHD 4K60  
Audio intégré
- Prend en charge l'entrée et la sortie SDI et HDMI intégrées
- Indicateurs LED pour les signaux vidéo et d'alimentation  
Options d'alimentation polyvalentes
- Alimentation à partir d'un moniteur, d'un ordinateur portable ou d'un autre composant à l'aide du port USB Type-C
- Alimentation secteur de type C incluse

#### Caractéristiques techniques

##### Entrée :

- 1x HDMI
- 1x BNC (12G-SDI / 3G-SDI / HD-SDI / SD-SDI)
- 1x USB C

##### Sortie :

- 1x HDMI
- 1x BNC (12G-SDI / 3G-SDI / HD-SDI / SD-SDI)

### **PRIX N° 9 : MELANGEUR VIDEO 4K (8 ENTREES 12G-SDI) - FONCTIONS STREAMING ET REC EXTERNE**

#### Connexions

- Entrées vidéo SDI : 8
- Sorties vidéo SDI : 12
- Débits SDI : 1.5G, 3G, 6G, 12G
- Sorties vidéo HDMI : 1

#### Nombre total d'entrées audio :

- 2 x XLR audio analogique symétrique,
- 1 x BNC 32 canaux audio numérique MADI,
- 2 x RCA audio analogique stéréo,
- 1 x réseau d'ordres XLR à 5 broches.

#### Nombre total de sorties audio :

- 4 x jack 1/4 pouce audio analogique,
- 1 x BNC 64 canaux audio numérique MADI, jusqu'à 50 actifs,
- 1 x réseau d'ordres XLR à 5 broches.

#### Entrées audio SDI

- 4 canaux d'audio intégré sur toutes les entrées SDI.

#### Sorties audio SDI :

- 16 canaux assignables.

#### Connexions timecode

- 1 x entrée BNC, 1 x sortie BNC.

#### Entrée de référence

- 1 x entrée BNC, 1 x sortie BNC.
- Synchronisation des entrées vidéo sur les 8 entrées.
- Convertisseurs de fréquence d'images et de format  
Sur les 8 entrées.
- Sorties aux SDI : 10
- Sorties programme SDI : 1
- Sortie Webcam : 2 x USB-C supportant le 720p ou 1080p à la fréquence d'images PGM.
- Nombre de multi views : 1 x 12G-SDI - 1 x HDMI 2.0

#### Contrôle à distance :

- RJ12 supporte le RS-422



- Connexion pour le panneau de contrôle
- Ethernet. Connexion directe entre le panneau et le châssis, ou via le réseau.
- Générateur de timecode interne pris en charge

#### Réseau d'ordres

- RJ45 pour les systèmes de réseau d'ordres tiers.

#### Ethernet

- 4 x RJ45 avec commutateur réseau Internet. Supporte le 10/100/1000/10G BASE-T.

#### Interface pour l'ordinateur

- 2 x ports USB-C supportant l'USB 2.0 pour l'enregistrement sur disque externe, la sortie webcam, le contrôle logiciel, les mises à jour logicielles et la connexion au mélangeur.

#### Caractéristiques et fonctionnement

- Nombre de rangées Mix Effects : 1
- Points de croisement directs : 10
- Points de croisement Shift : 20
- Type de bouton de point de croisement : Voyant LED tricolore
- Libellé des points de croisement : 6 rangées, 24 caractères sur écran LCD
- Prévisualisation des transitions : 1
- Bus de sélection des sources : 1
- Boutons macro dédiés : 10 plus 10 avec le bouton Shift
- Boutons des types de transition : 5
- Durée de la transition : Réglée via le menu à l'écran LCD
- Boutons d'incrustation : 8
- Boutons AUX : 12
- Levier de transition : 1
- Boutons d'enregistrement : 2
- Boutons Stream : 2
- Sélecteurs de transition DSK : 6
- Boutons Fade To Black : 1
- Écrans LCD du système : 1
- Pavé numérique : 1
- Joystick 3 axes : 1
- Incrustateurs en amont : 4
- Incrustateurs en aval : 2
- Incrustateurs chroma avancés : 4
- SuperSource : 1
- DVEs : 2
- Incrustateurs linéaires/en luminance : 7
- Incrustateur de transition (Stinger/DVE) : 1 Stinger, 1 DVE.
- Nombre total de couches : 8
- Générateurs de motifs : 7
- Générateurs de couleurs : 2

#### Streaming direct

- Supporte le streaming live directement via Ethernet ou par USB-C via une connexion Internet partagée à l'aide du Real Time Messaging Protocol (RTMP).

#### Enregistrement

- Enregistrement direct sur une mémoire flash M.2 interne en option ou sur un support externe via les ports expansion USB-C.
- Programmes HD enregistrés en tant que fichier .mp4 H.264 au paramètre de qualité du streaming, à la norme vidéo HD.



- Programmes Ultra HD enregistrés en tant que fichier HEVC H.265 au paramètre de qualité du streaming, à la norme vidéo Ultra HD
- Format des supports
- Compatible avec les supports formatés en ExFAT (Windows/Mac). APFS ou HFS+ (Mac).

#### Monitoring Multi View

- 1 x multi view via SDI et HDMI configurable en 16, 13, 10, 7 ou 4 vues. Inclut le monitoring du programme, de la prévisualisation, des entrées, des lecteurs multimédias, des DSK, de la SuperSource et du clean feed avec des libellés et indicateurs audio en option.
- Norme vidéo du multi view : HD ou Ultra HD
- Résolution d'écran minimale : 1366 x 768

#### Logiciel

- Panneau de contrôle inclus
- Panneau Software Control inclus gratuitement pour Mac 12.0 Monterey, Mac 13.0 Ventura ou une version plus récente, et Windows 10 ou 11.
- Mises à jour logicielle
- Au moyen de l'USB ou d'Ethernet en connexion directe sur les ordinateurs Mac OS ou Windows. Utilitaire Setup fourni.

#### Livré avec :

- Bobine de Câble vidéo coaxial 75 ohms pour applications numériques 250 mètres qui Prend en charge la transmission de données en série (SDI) et les formats TV haute définition (HDTV) et 3G-SDI. (Percon câble vidéo VK 66 Noir (250 mètres)

### **PRIX N° 10 : SPLITTER 4 PORTS HDMI 4K PROFESSIONNEL ATEN**

- Connecte une source HDMI à quatre écrans HDMI en même temps
- HDMI (3D, couleurs profondes, 4kx2k) ; Conforme HDCP 1.4
- Prend en charge des résolutions allant jusqu'à Ultra HD 4kx2k et 1080p Full HD
- Prend en charge Dolby True HD et DTS HD Master Audio
- Transmission longue distance - jusqu'à 15 m (24 AWG)
- Prend en charge jusqu'à 340 MHz de bande passante pour haute performance vidéo
- Plug-and-play - aucune installation de logiciel requise

### **PRIX N° 11 : OBJECTIF SONY 100/ 400MM**

- Monture : FE
- Format couvert 24x36 mm
- Plage focale : 100-400 mm
- Équivalent 24x36 sur capteur APS-C : 150-600 mm
- Ouverture maximale : f/4,5-5,6
- Ouverture minimale : f/16-22

### **PRIX N° 12 : OBJECTIF NIKON 70 / 200MM POUR DSLR**

- AF-S NIKKOR 70-200 mm f/2.8E FL ED VR
- Focale : 70 – 200 millimètres
- Ouverture maximale : f/2,8, contrôle automatique de l'ouverture électromagnétique
- Ouverture minimale : f/22, contrôle automatique de l'ouverture électromagnétique
- Réduction de la vibration : 4.0 arrêts (en mode NORMAL, basé sur les normes CIPA). Modes disponibles : VR OFF, NORMAL, SPORT. Peut être utilisé en combinaison avec des trépieds (détection automatique)
- Construction optique : 22 éléments répartis en 18 groupes (dont 6 verres ED, 1 lentille en fluorite et 1 lentille HRI et éléments de lentille avec revêtement Nano Crystal ou revêtement fluor)



## PRIX N° 13 : STABILISATEUR MOTORISE 3 AXES POUR CAMERA – GIMBAL POUR DSLR

- Vitesse de rotation : Pano : 360°/s - Inclinaison : 360°/s - Roulis : 360°/s
- Amplitude mécanique : Pan : 360° / Roll : -95 à +240° / Tilt : -112 à +214°
- Poids : Nacelle : Environ 1 143 g - Poignée : Environ 265 g - Extension de poignée/trépied (métal) : Environ 226 g - Plaques de démontage rapide supérieure et inférieure : Environ 107 g
- Dimensions : Plié : 268 x 276 x 68 mm (L x l x H, sans la caméra, la poignée et l'extension de poignée / trépied) - Déplié : 415 x 218 x 195 mm (L x l x H, le poids inclut la poignée et exclut l'extension de poignée / trépied)
- Autonomie : 12 h
- Batterie : LiPo 4S de 1950 mAh
- Temps de charge : 1.5 heures
- Écran : OLED 1.8" tactile
- Application : App dispo iOS 11 ou version ultérieure / Android 7.0 ou version ultérieure
- Charge utile : 4.5 kg
- Connectique : Ports RSA/OTAN, Trou de fixation 1/4"-20, Griffe, Port de transmission vidéo/moteur Focus (USB-C), Port RSS de contrôle de la caméra (USB-C), Port Moteur Focus (USB-C)
- Connexion : Bluetooth 5.0 - Port de charge (USB-C)
- Fréquence de fonctionnement : 2,400 à 2,484 GHz
- Batterie
- Modèle : BG30-1950 mAh-15.4V
- Type : LiPo 4S
- Capacité : 1 950 mAh
- Énergie : 30 Wh
- Température ambiante idéale pour le rechargement : de 5 à 40 °C (41 à 104 °F)
- Autonomie : 12 heures
- Temps de recharge : Environ 1,5 heures (avec un chargeur 24 W, de protocole QC 2.0)
- Transmission vidéo : Système de transmission vidéo
- Fréquence de fonctionnement : 2,400 à 2,484 GHz - 5,725 à 5,850 GHz
- Distance de transmission max. : 200 m (SRRC/FCC) - 100 m (CE)
- Latence : 60 ms
- Puissance de l'émetteur (EIRP) : 2,400 à 2,484 GHz : < 25 dBm (FCC) < 20 dBm (CE/SRRC/MIC)  
5,725 à 5,850 GHz : < 25 dBm (FCC/SRRC) < 14 dBm (CE)
- Connectiques : Port de charge/communication (USB-C) - Port HDMI (mini-HDMI) - Port RSS de contrôle de la caméra (USB-C)
- Poids : 126 g
- Dimensions : 82 x 63 x 24 mm
- Contenu du produit
- 1 x Mallette de transport
- 1 x Nacelle
- 1 x Poignée BG30
- 1 x Câble de chargement USB-C (40 cm)
- 1 x Dragonne d'attache d'objectif (étendu)
- 1 x Extension de poignée/trépied (métal)
- 1 x Plaque à démontage rapide (Arca-Swiss / Manfrotto)
- 1 x Poignée de mallette
- 2 x Câble de contrôle multi-caméras (USB-C 30 cm)
- 1 x Kit de vis
- 1 x Support à démontage rapide inférieur (étendu)
- 1 x Support pour smartphone
- 1 x Moteur Focus
- 1 x Bundle Kit de support barre pour moteur Focus
- 1 x Sangle d'engrenage Focus



- 1 x Transmetteur d'images Rônin
- 1 x Câble d'alimentation USB-C (20 cm)
- 1 x Câble mini-HDMI à HDMI (20 cm)
- 1 x Câble mini-HDMI à mini-HDMI (20 cm)
- 1 x Câble mini-HDMI à micro-HDMI (20 cm)
- 1 x Dragonne d'attache de l'objectif
- 2 x Sangle Velcro
- 1 x Kit de vis



## BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

### AO N° 06/ISM/2024

**Objet :** Acquisition de matériels audiovisuels pour le compte de l'Institut Supérieur de la Magistrature en lot unique.

PRIX N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	P.U. (H.T)	P.T. (H.T)
1	SYSTEME DE HAUT-PARLEURS A COLONNE PORTABLE (voir description technique)	U	8		
2	CONSOLE DE MIXAGE AUDIO NUMERIQUE PROFESSIONNELLE (voir description technique)	U	1		
3	TABLE DE MIXAGE ANALOGIQUE (voir description technique)	U	2		
4	CASQUE DE MONITORING FERME DYNAMIQUE (voir description technique)	U	1		
5	CARTE SON EXTERNE (voir description technique)	U	1		
6	CAMESCOPE BROADCAST 4K DE POING (voir description technique)	U	2		
7	KIT 1 EMETTEUR/1 RECEPTEUR VIDEO SANS-FIL MULTICAST 600M (voir description technique)	U	4		
8	MICRO CONVSETER BIDIRECTIONNEL SDI/HDMI-HDMI/ SDI (voir description technique)	U	8		
9	MELANGEUR VIDEO 4K (8 ENTREES 12G-SDI) - FONCTIONS STREAMING ET REC EXTERNE (voir description technique)	U	1		
10	SPLITTER 4 PORTS HDMI 4K PROFESSIONNEL ATEN (voir description technique)	U	2		



11	OBJECTIF SONY 100/ 400MM (voir description technique)	U	1		
12	OBJECTIF NIKON 70 / 200MM POUR DSLR (voir description technique)	U	1		
13	STABILISATEUR MOTORISE 3 AXES POUR CAMERA – GIMBAL POUR DSLR (voir description technique)	U	1		

<b>TOTAL HORS TAXE :</b>	
<b>TVA 20% :</b>	
<b>TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES :</b>	

Fait à ....., le .....

(Signature et cachet du concurrent)



## DERNIER FEUILLET

**Appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 06/ISM/2024**, en application de l'alinéa 1 du paragraphe 1 de l'article 19, de l'alinéa a du paragraphe 3 de l'article 19, du paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

**OBJET : Acquisition de matériels audiovisuels pour le compte de l'Institut Supérieur de la Magistrature en lot unique.**

Signé par le Maître d'Ouvrage :

**Abdelhnine TOUZANI**  
Chargé des Fonctions de  
Directeur Général de l'Institut  
Supérieur de la Magistrature



Signé par l'Entreprise :